

TARIFS 2026

ASSISTANCE INFORMATIQUE AUX COLLECTIVITÉS

COTISATIONS (Décision du Conseil d'administration du 5 octobre 2016)

L'assiette étant les populations municipales qui sont publiées au 1^{er} janvier de l'année en cours. Le versement des cotisations se fera courant du premier trimestre de l'année sans prorata temporis. Ces cotisations ne sont pas assujetties à la TVA.

Communes	0,10 € / hab minimum 15 € / an
EPCI, groupement, Syndicats	50 € / an

PRESTATIONS (Décision du Conseil d'administration du 8 décembre 2025)

Tarif forfaitaire comprenant la maintenance au progiciel métier, la sauvegarde/sensibilisation et le certificat RGS** (un par collectivité adhérente).

Strate / Catégorie	Tarif
COMMUNES	
Moins de 250 habitants	1 170 € HT
De 251 à 500 habitants	1 320 € HT
De 501 à 750 habitants	1 680 € HT
De 751 à 1 000 habitants	1 800 € HT
De 1 001 à 3 000 habitants	2 450 € HT
> à 3 000 habitants	2 750 € HT
Groupement / Syndicat / EPCI	
Syndicats/CCAS	1 745 € HT
Communauté de communes	2 620 € HT
CDG70	2 620 € HT
GIP INSERTION	1 840 € HT
EDM70	1 170 € HT
DESTINATION70	1 840 € HT
SIED	2 950 € HT
Collectivités mutualisées	
Compte BLES mutualisé	118 € HT
Certificats RGS ** / eIDAS	
Certificat supplémentaire (3 ans)	285 € HT

Tarif pour un poste informatique supplémentaire :
M = Mn (1+5% x N)

M : Montant total du au titre de l'année n pour N postes

Mn : Montant de la maintenance annuelle pour un poste

N : Nombre de postes déclarés.

Ce nombre sera actualisé en cas d'évolution

Les communes déjà engagées dans un dispositif de certification en 2025, pour une durée de trois ans, pourront solliciter l'application d'une réduction de 95 € au titre de la première année et seconde année (sous réserve de justificatif).

- **Sauvegarde supplémentaire de 50Go** (Décision du Conseil d'administration du 14 décembre 2022)

2^{ème} tranche de 50Go : 300 €/an

3^{ème} tranche de 50Go : 450 €/an

x^{ème} tranche de 50Go : (x+1)*150 €/an

- **Sensibilisation à la cybersécurité**

(Décision du Conseil d'administration du 14 décembre 2022)

5 utilisateurs	30 €	
10 utilisateurs	80 €	
20 utilisateurs	200 €	

- **Mission ponctuelle**

(Décision du Conseil d'administration du 19 mai 2025)

Ce forfait s'applique à toutes les demandes hors convention d'assistance, dans la limite de nos compétences actuelles. Cette tarification s'applique également aux demandes nécessitant une expertise fine et un temps conséquent (migration, fusion, scission de base, mise en place de facturation, ...).

La tarification s'établit sur la base d'un forfait à l'heure (soumis à TVA 20%).

	Tarif
Forfait heure	70 € HT
Forfait demi-journée	250 € HT
Forfait journée	470 € HT